



Convocation :..... 03.03.2021
Affichage :..... 03.03.2021

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 7
(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 MARS 2021 À 18H

N° 2021/10

Objet : Approbation de l'accord cadre et de l'annexe financière n°1, entre l'INU Champollion, l'IUT Paul Sabatier et le Syndicat mixte pour le fonctionnement de La Maison de Campus

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, Mme Isabelle JURY, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Michel BENOIT, Mme Catherine RABOU.

Secrétaire :

M. Michel MARTIN

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet
Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante – Syndicat mixte
Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières
M. Nicolas SINGER, Administrateur provisoire de l'Ecole d'ingénieurs « ISIS » (uniquement pour les informations et questions diverses)

Délibération n° 2021/10

Approbation de l'accord cadre et de l'annexe financière n°1, entre l'INU Champollion, l'IUT Paul Sabatier et le Syndicat mixte pour le fonctionnement de La Maison de Campus

Le Président ayant exposé,

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région, a été réalisée la construction de La « Maison de Campus » à Castres. Ce lieu a notamment vocation à accueillir une bibliothèque universitaire et les services d'un learning centre.

Un projet d'accord cadre a été établi entre l'INU Champollion, l'IUT et le Syndicat Mixte pour mettre en œuvre une coopération renforcée visant à mutualiser les services offerts par La Maison de Campus.

Cette convention prévoit que le Syndicat Mixte attribue une subvention destinée à l'animation de la vie étudiante de La Maison de Campus, par voie d'avenant à l'accord cadre, sur production par l'INU Champollion d'une annexe financière.

Pour les années 2019-2020, une annexe financière n°1 à l'accord cadre a été établi, par lequel il est sollicité une subvention du Syndicat mixte à hauteur de 2 888,89 €.

Le Comité syndical est invité à approuver l'accord cadre et l'annexe financière n°1 ainsi que l'attribution de la subvention correspondante pour 2019-2020 à hauteur de 2 888,89 €. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 du Syndicat mixte.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve l'accord cadre entre l'INU Champollion, l'IUT Paul Sabatier et le Syndicat mixte pour le fonctionnement de La Maison de Campus, joint en annexe à la présente délibération,
- approuve l'annexe financière n°1 et le montant de la participation de 2 888,89 € pour l'année universitaire 2019-2020, également jointe en annexe à la présente délibération,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 du Syndicat mixte,
- autorise le Président à signer ledit accord cadre et l'annexe financière n°1.

Fait et délibéré à Castres, le 11 mars 2021

Pour extrait conforme,
Le Président,



Arnaud BOUSQUET